



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. DB/SJ
Affaire suivie par *Dorothée BOURGEOIS*
Directrice de la médiathèque Robert Cousin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250925-2025-291-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

Décision : 2025- 231

Nomenclature : 08-09

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE
EXPOSITION INTITULEE « INTELLIGENCES
DIFFERENTES PAR NATURE » PAR
L'ESPACE DES SCIENCES DU MERCREDI 24
SEPTEMBRE AU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant
l'application des dispositions prévues à l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 en date du 25 juin 2025
portant délégations à des adjoints au maire,

Vu la délibération n°17 du Conseil Municipal en
date du 29 mars 2023, autorisant Monsieur le
Maire ou son représentant à signer tous
documents et contrats nécessaires à la bonne
tenue de ce projet.

Considérant que l'établissement du Calendrier
Culturel 2025/2026 de la Ville de Lens nécessite
la signature d'un contrat avec les représentants
des artistes retenus (agences artistiques,
associations...)

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il sera conclu et signé un contrat de mise à disposition d'expositions entre l'association l'Espace des sciences représentée par Monsieur Michel CABARET en qualité de Directeur de l'association, dont le siège social se situe 10 cours des Alliés 35000 RENNES et la ville de LENS, pour l'exposition intitulée « Intelligences différentes par nature » du mercredi 24 septembre – date de retrait de l'exposition - au mardi 14 octobre 2025 – date de retour dans les locaux de l'association. Elle sera visible au public du lundi 29 septembre au samedi 11 octobre 2025, au sein de la médiathèque Robert Cousin 13d, route de Béthune 62300 LENS.

ARTICLE 2 - La ville de LENS, en contrepartie de cette prestation visée à l'article 1, versera à l'association l'Espace des sciences, la somme de 340 € TTC sur présentation de facture sur choruspro.

ARTICLE 3 – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 – Cette décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 – Le Directeur Général Adjoint des Services, Pôle vie locale – Réussite éducative et solidarité – Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision..

Fait en l'Hôtel de Ville, le 25 septembre 2025

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire
Helene CORRE

